

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

2022

À nous retourner impérativement accompagnée de votre paiement* :

► Courrier : Université de Toulon - Agence Comptable - CS 60584 - 83041 TOULON cedex 9 ► ou email :

agence-comptable@univ-tln.fr | copie : ta@univ-tln.fr **et copie : finances.iut@univ-tln.fr**

BARÈME - HORS QUOTA – FORMATIONS INITIALES

Je souhaite verser la taxe d'apprentissage au profit de :

	N° UAI	Montant
Université de Toulon - l'IUT - Institut Universitaire de Technologie	0830165D	►

Vous avez la possibilité de flécher votre versement vers un ou plusieurs diplômes de l'IUT - Institut Universitaire de Technologie

BUT / DUT

- Génie biologique
- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie industriel et maintenance
- Génie mécanique et productique
- Gestion des entreprises et des administrations
- Métiers du Multimédia et de l'Internet
- Techniques de commercialisation

LICENCES PROFESSIONNELLES

- Management et gestion des organisations
- Communication et valorisation de la création artistique
- Métiers de l'entrepreneuriat
- Métiers de la qualité

Votre entreprise ►

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse :

CP :

Ville :

Coordonnées de la personne en charge de la taxe d'apprentissage dans votre établissement ►

Prénom :


Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Choix du mode de paiement ►

- Virement bancaire** en envoyant votre promesse de versement directement à l'agent comptable de l'Université de Toulon qui vous communiquera en retour, les coordonnées bancaires. agence-comptable@univ-tln.fr
- Chèque** établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UTLN
- Paiement en ligne : via notre plateforme de paiement en ligne** 

* Versement des 13 % du solde de la taxe d'apprentissage 2022 au plus tard le 31 mai 2022 - directement à l'agent comptable de l'Université de Toulon.

Plus d'informations ? Contactez-nous au 04 94 14 25 34 | ta@univ-tln.fr | iut.univ-tln.fr